

JOP 2024 : À ENGAGEMENT EXCEPTIONNEL ,

LE SCSI DEMANDE DES MESURES EXCEPTIONNELLES



scsi-pn.fr

juin 2023



Le Préfet Stanislas Cazelles, directeur des ressources et des compétences de la police nationale recevait l'ensemble des organisations syndicales mercredi 28 juin 2023 afin d'évoquer pour la première fois la mobilisation et l'organisation du temps de travail des agents pendant la période cruciale des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Il ressortait de cet entretien que :



TOUS LES AGENTS DE TOUTES LES DIRECTIONS ET TOUS SERVICES SERONT CONCERNÉS (tous grades, tous lieux)



LA MOBILISATION DES POLICIERS S'ÉTENDRA DU 08 MAI AU 08 SEPTEMBRE 2024

La Mission Temps de Travail (MTT) de la DRCPN a la charge de cet épineux dossier de l'organisation et de la mobilisation des personnels sur cette période des JOP 2024. Elle se fixe jusqu'au 14 juillet 2023 pour établir un calendrier de mobilisation adapté aux besoins opérationnels sur la période de référence du 08 mai 2024 (arrivée de la flamme olympique à Marseille) au 08 septembre 2024 (clôture des jeux paralympiques). Ce calendrier doit intégrer un code couleur correspondant à un niveau spécifique d'engagement qui pourra atteindre 100% selon la période. Le code « rouge écarlate » sera le plus élevé et sera activé lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques le 26 juillet 2024 jusqu'à la cérémonie de clôture du 11 août 2024. Cette mobilisation maximale sera également activée sur les jours précédant cette cérémonie avec l'arrivée des délégations internationales. Des rappels sur les repos légaux et compensateurs seront possible en cas d'extrême nécessité.



Il nous a été confirmé que les policiers parisiens seraient renforcés par des effectifs de province. En revanche, l'organisation des vacances et des cycles de travail seront fixés ultérieurement.

Le DRCPN a indiqué que les chefs de service seraient sensibilisés afin de faire preuve de souplesse dans l'octroi de jours congés hors période de référence (08 mai au 08 septembre 2024).

Enfin, un accompagnement des agents sera mis en place notamment pour les gardes d'enfants.

LE SCSI ALERTE LES SERVICES DE LA DRCPN SUR LE SUREMPLI ET LA SURCHAUFFE DES POLICIERS ET EN PARTICULIER DES OFFICIERS DE POLICE !

Nous revendiquons :

- ⇒ le déplafonnement exceptionnel du CET à l'instar de ce qui a été fait lors de la crise sanitaire de 2020 ;
- ⇒ l'augmentation du plafond d'écrtage des heures supplémentaires ;
- ⇒ un engagement des forces adapté à la réalité de l'intensité de l'évènement entre le 8 mai et le 26 juillet 2024 ;

Il est également impératif de revenir sur le montant du rachat obligatoire de 8 jours de RTT annuels, à 85 euros par jour depuis 2002 (voir ligne indemnité spécifique sur fiche de paie). Le SCSI demande la mise à niveau de ce rachat obligatoire avec celui en œuvre sur le CET à 150 euros par jour.

LE SCSI : AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS !